



**COMPOSITION DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX  
UFR DSEP  
Site de Nevers  
Année universitaire 2023-2024**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article D.612-1-13 ;  
VU la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
VU le Décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;  
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 23 novembre 2023 et du 18 décembre 2023 relatives aux paramétrages de la plateforme Parcoursup ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission d'examen des vœux pour l'accès à la **Licence mention Droit, parcours Droit**, est ainsi constituée pour la rentrée 2024 :

**Présidente : Aurélie TOMADINI, vice-doyenne à la pédagogie en licence**

**Membres :**

**Jimmy LOPEZ, doyen de l'UFR DSEP**

**Henriette BRIQUET, responsable de la licence 1 Droit à Nevers**

**André DAUTERIBES, responsable de le L2 Droit à Nevers**

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR DSEP et le responsable administratif de l'UFR DSEP sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le mardi 19 décembre 2023

Le directeur de l'UFR DSEP

  
Jimmy LOPEZ